

DOCUMENTS DE TRAVAIL

DROITS HUMAINS ET NATURE : POSSIBILITÉS DE RÉFORMES POLITIQUES POUR TRAITER LES SYNERGIES ET LES COMPROMIS

Novembre 2024

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement. Elle ne doit pas être interprétée comme un conseil et ne doit pas être utilisée comme telle. PRI Association ne peut être tenue responsable de toute décision prise ou action entreprise sur la base des informations contenues dans le présent document, ni de tout dommage ou préjudice résultant d'une telle décision ou action ou causé par celles-ci. Toutes les informations sont fournies « en l'état », sans aucune garantie d'exhaustivité, d'exactitude ou d'actualité, et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. PRI Association ne saurait être tenue responsable du contenu, des sites web ou des ressources de tiers inclus ou référencés dans le présent document et ne les approuve en aucun cas. L'inclusion d'exemples ou d'études de cas ne constitue pas une approbation de la part de PRI Association ou des signataires des PRI. Sauf mention contraire, les opinions, recommandations et conclusions exprimées sont celles de PRI Association uniquement et ne représentent pas nécessairement les points de vue des contributeurs ou des signataires de PRI (individuellement ou communément). Cela ne saurait laisser supposer que toute tierce partie citée en référence approuve le contenu des présentes. PRI Association s'engage à respecter toutes les lois applicables et ne cherche pas à obtenir, à exiger ou à soutenir des décisions ou des actions individuelles ou collectives qui ne sont pas conformes à ces lois. Copyright © PRI Association (2024). Tous droits réservés. Le présent contenu ne peut être reproduit ou utilisé à d'autres fins sans l'accord écrit préalable de PRI Association.

Le groupe suivant a été consulté en vue de l'élaboration du présent document : Groupe de référence sur la politique mondiale, groupe de référence sur la nature, groupe de référence sur les droits humains et les questions sociales. Sauf mention contraire, les opinions, recommandations et conclusions exprimées sont celles de PRI Association uniquement et ne représentent pas nécessairement les points de vue des contributeurs ou des signataires de PRI (individuellement ou communément). Cela ne saurait laisser supposer que toute tierce partie citée en référence approuve le contenu des présentes. PRI Association s'engage à respecter toutes les lois applicables et ne cherche pas à obtenir, à exiger ou à soutenir des décisions ou des actions individuelles ou collectives qui ne sont pas conformes à ces lois.

PRI Association

Siège social : 25 Camperdown Street
London, UK, E1 8DZ Numéro d'entreprise 7207947
T : +44 (0) 20 3714 3220 W : www.unpri.org E : info@unpri.org



Nations Unies
Pacte mondial

Une initiative lancée par des investisseurs en partenariat avec l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) et le Pacte mondial des Nations Unies

À PROPOS DES PRI

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) coopèrent avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'Investissement Responsable. Leur objectif vise à comprendre les conséquences sur les investissements des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), et d'aider les signataires désireux d'intégrer ces enjeux dans leurs décisions d'investissement et d'actionariat. Les PRI agissent dans l'intérêt à long terme de leurs signataires, des marchés financiers et économies dans lesquels ceux-ci exercent leurs activités.

Les six Principes pour l'Investissement Responsable sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et incitatifs qui offrent tout un éventail de possibilités pour intégrer les questions ESG aux pratiques d'investissement. Ces Principes ont été élaborés par des investisseurs, pour des investisseurs. En les appliquant, les signataires contribuent à l'édification d'un système financier mondial plus responsable. Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.unpri.org

À PROPOS DU PRÉSENT DOCUMENT DE TRAVAIL

Le présent document de recherche politique identifie les synergies et compromis identifiés dans les possibles réformes politiques entre le respect des droits humains et des questions sociales, d'une part, et la protection et la restauration de la nature, d'autre part. Le document analyse la manière dont les politiques de l'économie réelle peuvent contribuer aux droits humains et aux objectifs liés à la nature, ainsi que les synergies (scénarios « gagnant-gagnant ») et les compromis (scénarios « gagnant-perdant ») entre ces deux types de politiques. Il identifie les interventions des pouvoirs publics susceptibles d'amplifier les synergies et de minimiser la nécessité de recourir à des compromis.

Ce document vise à donner aux décideurs politiques une vision plus claire des liens entre la nature et les droits humains. Il peut également aider les investisseurs à s'engager avec les décideurs politiques sur ces questions dans un domaine complexe et de plus en plus interconnecté de la durabilité.

L'analyse ici présentée se veut de haut niveau et pertinente à l'échelle mondiale. Bien que le document ne s'attarde pas sur les facteurs spécifiques à une région, de nombreux facteurs et circonstances locaux influencent souvent la dynamique entre les droits humains et les questions liées à la nature. En conséquence, le présent document peut servir de base à d'autres recherches et discussions spécifiques au plan régional.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Davide Cerrato

Spécialiste politique senior, droits humains

davide.cerrato@unpri.org

Jonathan Ho

Spécialiste politique environnementale

jonathan.ho@unpri.org

Sommaire

À PROPOS DES PRI	2
À PROPOS DU PRÉSENT DOCUMENT DE TRAVAIL	2
CONTEXTE	4
L'interaction entre les droits humains et les questions liées à la nature	4
Le rôle de l'action climatique	4
SYNERGIES, COMPROMIS ET INTERVENTIONS POLITIQUES POSSIBLES	6
1. Emplois décents et protection de la nature	6
2. Peuples autochtones, communautés locales et nature.....	8
3. Nature et santé humaine	10
4. L'utilisation des terres et des mers au service de l'homme et de la nature.....	12
5. Lutte contre la pauvreté et consommation durable des ressources.....	13
6. Accès à l'alimentation et systèmes alimentaires durables	14
7. Accès à l'eau et à l'assainissement et gestion durable de l'eau.....	16
8. Besoins humains fondamentaux et pollution plastique	18
9. Moyens de subsistance et pollution atmosphérique	19
10. Moyens de subsistance et pollution de l'eau	20
ANNEXE : CONCEPTS CLÉS	21
Poursuivre la transition vers une nature juste	21
Comprendre ce que sont les droits humains.....	21
Comprendre la nature.....	22
Défenseurs de l'environnement	22
droits humains et diligence raisonnable en matière d'environnement	23
Des solutions basées sur la nature	23
Réforme des subventions et des mesures incitatives	24

CONTEXTE

L'INTERACTION ENTRE LES DROITS HUMAINS ET LES QUESTIONS LIEES A LA NATURE

Un déclin sans précédent de la biodiversité est en cours, mettant en péril la stabilité et la résilience des systèmes environnementaux dont dépend l'économie. Les politiques publiques sont essentielles pour corriger les défaillances du marché, traiter les externalités ainsi que garantir la résilience et la stabilité des systèmes financiers, économiques, sociaux et environnementaux.

Ces **politiques peuvent toutefois avoir des répercussions directes ou indirectes sur les droits humains et les conditions socio-économiques.** Cela affecte l'adhésion du public et le succès de la transition vers une économie durable qui soutient les systèmes environnementaux et sociaux. Des politiques conçues efficacement devraient équilibrer les intérêts des différentes parties prenantes, en maximisant les synergies et en minimisant les tensions et les compromis parfois inhérents à l'interaction entre l'activité humaine et l'environnement naturel, appelé « nexus » dans le présent document.

Des tensions sociétales pourraient apparaître si ces dynamiques ne sont pas bien gérées, ce qui pourrait affecter les investisseurs à travers :

- l'exposition aux controverses au sein des investissements sous-jacents ;
- une capacité réduite à générer des rendements financiers, en particulier dans le cas où la transition est retardée ou n'a pas lieu en raison d'un rejet de la part de la société ; et
- la capacité accrue d'investir pour obtenir des résultats positifs dans le monde réel.

Plus de 80 % des États membres des Nations unies (156 sur 193) reconnaissent légalement le droit à un environnement propre, sain et durable, établissant des obligations contraignantes pour les gouvernements, ce droit ayant également été reconnu comme un droit humain par l'Assemblée générale des Nations unies en juillet 2022. L'[annexe](#) précise ce que l'on entend par la poursuite d'une transition vers une nature juste.

Étude de cas : Restauration de la nature et manifestations d'agriculteurs en Europe

La loi européenne sur la restauration de la nature vise à restaurer les écosystèmes, les habitats ainsi que les espèces dans les zones terrestres et marines afin de permettre le rétablissement d'une nature biodiversifiée et résiliente, de contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, et de respecter les engagements internationaux.

En 2024, les agriculteurs européens ont protesté contre les contraintes socio-économiques inhérentes aux mesures proposées en matière d'accès et d'utilisation des terres et de pratiques agricoles. Ces manifestations ont eu lieu dans le contexte de la guerre en Ukraine et des élections européennes alors à venir. La guerre avait déjà eu un impact économique considérable et fait grimper les prix des denrées alimentaires, et l'on craignait que les politiques proposées ne fassent qu'aggraver la sécurité alimentaire de l'Europe à court terme. Les rapports soulignent le fait que certains partis ont également saisi cette occasion de critiquer la loi pour s'assurer le soutien du secteur agricole à l'approche des élections.

La loi a finalement été adoptée à l'issue d'un vote très serré, accompagné de compromis substantiels. La version finale comprend des objectifs moins ambitieux, une plus grande flexibilité pour les pays individuels en rendant certaines mesures volontaires plutôt qu'obligatoires, et un mécanisme de freinage d'urgence qui permet une révision du règlement et de ses effets socio-économiques d'ici 2033. Tout au long des manifestations, les perturbations ont également eu des répercussions sur l'économie au sens large, illustrant le fait que les investisseurs sont exposés à ces tensions et peuvent être affectés par elles.

LE ROLE DE L'ACTION CLIMATIQUE

Bien que le présent document n'explore pas en profondeur la dimension climatique du nexus, le climat, la nature, les droits humains et les questions sociales sont inextricablement liés.

Le changement climatique est à l'origine de la perte de biodiversité, des déplacements de populations et de la disparition des moyens de subsistance. Si l'investissement dans la régénération de la nature peut contribuer à la lutte contre le changement climatique, la transition vers une économie nette zéro et

résiliente présente également de profondes interdépendances avec les droits humains et l'équité sociale. Les communautés vulnérables ressentent le plus durement les effets du climat. La transition offre la possibilité de lutter contre les inégalités et de soutenir les droits humains en tenant compte des principes de justice sociale et de transition équitable.

Les engagements de l'Accord de Paris partent du principe que toutes les politiques doivent être alignées sur une transition économique juste vers le zéro net et contribuer à un développement résilient vis-à-vis du climat. À cette fin, **toute option de réforme politique visant à renforcer les synergies et à gérer les compromis entre la nature et les droits humains devrait être alignée sur les engagements internationaux en matière de climat et, tout au moins, ne pas nuire de manière significative à ces objectifs.**

Il est important de noter que le cadre actuel des objectifs de développement durable (ODD) n'est pas nécessairement aligné sur les objectifs de l'accord de Paris.

SYNERGIES, COMPROMIS ET INTERVENTIONS POLITIQUES POSSIBLES

La présente section analyse les questions spécifiques qui peuvent se poser dans le contexte du nexus entre la nature et les droits humains. Les synergies et compromis potentiels entre les droits humains et les objectifs naturels sont identifiés pour chaque question, et les interventions politiques possibles sont discutées. Chaque question est mise en correspondance avec les ODD pertinents, ce qui peut aider les décideurs politiques à identifier les interventions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

1. EMPLOIS DECENTS ET PROTECTION DE LA NATURE



La sauvegarde de la nature peut contribuer à la création de millions d'emplois. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), investir dans la conservation, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité peut aider à faire face aux risques économiques tout en fournissant des emplois, des opportunités commerciales, parmi d'autres avantages.

L'exploitation des ressources naturelles a été associée à de mauvaises conditions de travail, y compris à des cas d'esclavage moderne. Cela est dû à la nature souvent informelle de l'emploi dans les secteurs liés à la transition vers la nature, tels que l'agriculture, la sylviculture, la pêche, et l'exploitation minière.

Les politiques environnementales peuvent entraîner des coûts opérationnels supplémentaires. Limiter le changement d'affectation des sols dans les zones où la biodiversité est importante pourrait notamment conduire à réduire l'accès du secteur agricole à de nouvelles terres vierges et à restreindre l'accès du secteur minier à de nouvelles sources de minerais. Ces conséquences pourraient être particulièrement graves pour les petits exploitants agricoles. Les secteurs de l'immobilier et des infrastructures pourraient également être confrontés à de telles circonstances en raison de l'obligation de créer des gains nets de biodiversité. En outre, **la transition vers des pratiques agricoles durables peut également affecter les marchés de l'emploi,** principalement en raison des besoins moindres en main-d'œuvre de l'agriculture de conservation.

Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis

Un ensemble complet de mesures tenant compte des effets sur le marché du travail devrait être adopté pour garantir que les nouveaux emplois verts créés soient des emplois décents, évitant ainsi de reproduire des problèmes de main-d'œuvre préexistants. Pour faciliter la transition des travailleurs vers des activités nuisibles à l'environnement, les gouvernements doivent soutenir la formation, la requalification, la formalisation des travailleurs informels et les programmes de transfert d'emploi qui réduisent les conséquences des pertes d'emploi tout en maintenant ou en améliorant les conditions de travail.

Des **filets de sécurité sociale** seront nécessaires pour les agriculteurs et les travailleurs agricoles (en particulier pour les petites exploitations), qui seront affectés par la nécessité d'adopter des pratiques agricoles plus durables et régénératrices.

Les politiques fiscales doivent être poursuivies pour soutenir une transition juste et des mesures d'incitation à la réforme. Des allègements fiscaux pourraient par exemple être accordés aux travailleurs à faible revenu des secteurs concernés lorsqu'ils changent d'emploi. En outre, les acteurs de l'industrie pourraient avoir besoin d'un accès au financement pour passer à des pratiques ainsi qu'à des modes de fonctionnement plus durables. Il est également important de réformer les subventions afin d'encourager la protection de la nature. [L'annexe](#) traite plus en détail de la réforme des mesures d'incitation.

Parallèlement, il convient de **continuer à soutenir la recherche et le développement de pratiques et de solutions commerciales respectueuses de l'environnement**. Cela pourrait contribuer à alléger les coûts pour les entreprises, mais aussi encourager la création de nouveaux emplois et de nouveaux marchés.

Synergies	Compromis
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des écosystèmes sains favorisent le maintien des emplois dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et du tourisme. ▪ La transition vers une économie respectueuse de la nature peut ouvrir de nouvelles perspectives d'emploi dans les domaines de l'agriculture, de la conservation et de la restauration. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les réglementations environnementales peuvent entraîner une augmentation des coûts opérationnels pour les entreprises. ▪ Une transition mal gérée vers une agriculture durable pourrait avoir des répercussions sur le marché de l'emploi, avec des effets accrus dans les pays en développement où un pourcentage plus élevé de la population est impliqué dans ce secteur.
Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à ce que les nouveaux emplois verts n'exacerbent pas les problèmes de main-d'œuvre préexistants et proposer des programmes de formation, de requalification et de transfert d'emploi pour les travailleurs des secteurs concernés. ▪ Poursuivre les politiques fiscales pour soutenir les travailleurs impactés par la transition et réformer les subventions de sorte à encourager la protection de la nature dans les activités commerciales. ▪ Soutenir la recherche et le développement de pratiques et de solutions commerciales respectueuses de l'environnement. 	

2. PEUPLES AUTOCHTONES, COMMUNAUTÉS LOCALES ET NATURE



Au moins un quart de la surface terrestre mondiale est traditionnellement détenue, gérée, utilisée ou occupée par les peuples autochtones. En outre, un large éventail de communautés locales gère des zones importantes. Les systèmes de gouvernance et de gestion des peuples autochtones et des communautés locales (PA et CL) contribuent souvent au maintien et à l'amélioration de la biodiversité et à la réduction de la perte d'habitat, y compris dans les zones où la biodiversité est très élevée.

Si les facteurs sociaux ne sont pas pris en compte, les actions environnementales peuvent menacer les territoires et les économies des PA et CL. Ainsi, faute de clarification des droits de propriété foncière, l'intérêt croissant pour les marchés du carbone ou de la biodiversité pourrait susciter des intérêts concurrents de la part d'entités cherchant à obtenir des terres pour générer des crédits de carbone ou de biodiversité. On estime en outre que 54 % des minerais de transition - des minerais essentiels au développement d'infrastructures énergétiques propres - se trouvent sur les terres des peuples autochtones ou à proximité de celles-ci dans le monde. Le groupe d'experts du secrétaire général des Nations unies sur les minéraux critiques pour la transition énergétique a en ce sens fourni un ensemble de principes applicables à l'ensemble de la chaîne de valeur et du cycle de vie des minéraux critiques pour la transition énergétique afin d'établir des chaînes de valeur minérales fondées sur les droits, justes et responsables. L'[annexe](#) traite plus en détail des défenseurs de l'environnement.

Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis

Les informations sur le développement durable et les exigences et lignes directrices en matière de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement (HREDD) - conçues conformément aux normes internationales - sont des outils essentiels pour identifier et gérer les incidences des activités économiques sur les droits humains et l'environnement. Le devoir de diligence doit être fondé sur le risque, exigeant des institutions qu'elles prennent des mesures proportionnelles à la gravité et à la probabilité de l'impact négatif sur les personnes et l'environnement.

Un élément essentiel de la HREDD est l'adoption d'une approche écosystémique de recours en cas d'impact sur les droits humains et l'environnement. Il s'agit d'évaluer les situations au cas par cas afin de déterminer la réponse appropriée. L'[annexe](#) propose de plus amples informations sur la HREDD.

Les politiques doivent exiger des institutions qu'elles mettent en œuvre un engagement significatif des parties prenantes dans leurs activités, y compris les principes de consentement préalable, libre et éclairé tels qu'ils sont définis dans la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Ceci est particulièrement important dans le cadre de litiges concernant la propriété foncière.

La reconnaissance et l'intégration des liens culturels et spirituels des communautés avec la nature dans les politiques environnementales, notamment par le biais d'initiatives telles que les réserves naturelles cogérées, peuvent contribuer à obtenir l'adhésion d'un plus large éventail de parties prenantes.

Les lignes directrices de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) peuvent constituer une base efficace pour ces politiques, dans la mesure où elles privilégient l'obtention de bénéfices partagés pour relever efficacement les défis sociétaux et environnementaux. L'[annexe](#) apporte plus de détails sur les solutions fondées sur la nature et les lignes directrices de l'UICN.

Synergies	Compromis
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La reconnaissance des droits des communautés autochtones et locales et de leur contribution à la biodiversité peut contribuer à faire progresser les objectifs en matière de droits humains et de protection de la nature. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les actions environnementales pourraient empiéter sur les droits et les territoires des communautés autochtones et locales, et la réaction de la communauté qui en résulterait pourrait compromettre la transition vers la nature.
<p>Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre les informations sur le développement durable et les exigences pratiques en matière de développement humain, social et environnemental, conformément aux normes internationales. ▪ Exiger des institutions qu'elles engagent de manière significative et continue les parties prenantes dans leurs activités économiques, notamment en mettant en œuvre les principes du consentement préalable, libre et éclairé tels qu'ils sont inscrits dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. ▪ Permettre aux communautés et aux parties prenantes concernées d'accéder à des solutions centrées sur les parties prenantes. 	

3. NATURE ET SANTE HUMAINE



La dégradation des écosystèmes accroît les risques de maladies pour l'homme en raison des interactions accrues entre les agents pathogènes, les parasites, les vecteurs et l'homme, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire des animaux domestiques. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la gravité et l'ampleur des risques liés aux interactions entre l'homme et la nature, l'émergence de la pandémie ayant été liée à la perte de biodiversité. La pandémie a entraîné des pertes économiques considérables, creusant les inégalités à travers le monde et donnant lieu à des troubles sociaux ainsi qu'à une instabilité politique.

Les écosystèmes naturels contribuent également à la santé mentale de l'homme. Les valeurs récréatives, culturelles, spirituelles et esthétiques de la nature sont des avantages immatériels dont les êtres humains peuvent profiter et qui réduisent les inégalités socio-économiques en matière de bien-être.

La biodiversité reste en outre essentielle pour le développement de la médecine. Dix des quatorze principales classes d'antibiotiques sont notamment dérivées de micro-organismes. Cependant, la **résistance aux antimicrobiens chez l'homme et l'animal a progressivement augmenté, sous l'impulsion de l'utilisation d'antibiotiques dans l'agriculture animale intensive**, ce qui pourrait entraîner des dépenses de santé supplémentaires de l'ordre de 1,2 billion de dollars par an. D'autre part, une évolution non maîtrisée vers des pratiques agricoles plus durables pourrait entraîner une hausse des prix de la viande, les animaux étant élevés de manière moins intensive.

Si elles sont liées à la santé humaine, les questions de l'accès à l'eau potable et de la pollution seront abordées dans des sections ultérieures du document.

Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis

Les politiques devraient reconnaître explicitement l'importance de la nature et de la biodiversité dans la protection de la santé physique et mentale de l'homme. Il faut pour cela réduire les interactions inappropriées entre l'homme et la faune, notamment en s'attaquant à la fragmentation des habitats et à l'exploitation illégale des espèces sauvages, tout en offrant et en encourageant un accès sûr et équitable à la nature, y compris par l'aménagement urbain.

La réduction progressive de l'utilisation des antibiotiques dans l'agriculture animale - dans le cadre d'une transition plus large vers l'agriculture durable et l'amélioration du bien-être des animaux - peut contribuer à réduire les risques de résistance aux antimicrobiens. Parallèlement, les gouvernements doivent contribuer à préserver l'accès à la nourriture tout en encourageant des régimes alimentaires durables et sains.

Synergies	Compromis
<ul style="list-style-type: none"> La protection de la nature peut contribuer à réduire les interactions inappropriées entre l'homme et la faune ainsi que l'exposition de l'homme aux maladies. La nature peut favoriser le bien-être mental. La biodiversité est essentielle au développement de la médecine. La transition vers un système alimentaire plus durable peut réduire les risques de résistance aux antimicrobiens, qui sont en grande partie dus à l'utilisation d'antibiotiques dans l'agriculture animale intensive. 	<ul style="list-style-type: none"> Une éventuelle augmentation des prix de la viande est à prévoir, les animaux devant être élevés de manière moins intensive dans le cadre des efforts de lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis

- Reconnaître explicitement l'importance de la nature et de la biodiversité dans la protection de la santé physique et mentale de l'homme.
- Remédier aux interactions néfastes entre l'homme et la nature, telles que la fragmentation des habitats et l'exploitation illégale de la faune et de la flore.
- Offrir un accès sûr et équitable à la nature pour favoriser le bien-être mental.
- Réduire progressivement l'utilisation des antibiotiques dans l'agriculture animale dans le cadre d'une transition plus large vers l'agriculture durable et l'amélioration du bien-être des animaux.

4. L'UTILISATION DES TERRES ET DES MERS AU SERVICE DE L'HOMME ET DE LA NATURE



Des écosystèmes sains peuvent accroître la résilience face aux catastrophes naturelles et en atténuer les effets. La perte d'habitats naturels tels que les forêts indigènes, les mangroves et les récifs coralliens a accru les risques d'inondations et d'ouragans pour la vie et les biens de 100 à 300 millions de personnes. Les zones humides contribuent à prévenir ou à réduire l'impact des inondations et des sécheresses, ainsi que celui des affaissements de terrain. En outre, la végétalisation urbaine peut contribuer à réduire les effets de l'îlot de chaleur et les conséquences des inondations. L'[annexe](#) présente plus en détail ces solutions basées sur la nature.

La terre et la mer font souvent l'objet d'utilisations pourtant concurrentes. Par exemple, la création de zones marines interdites à la pêche pour protéger les récifs coralliens peut avoir un impact négatif sur les revenus des communautés locales de pêcheurs, notamment en les obligeant à s'adapter en modifiant les zones de pêche ou en achetant des bateaux plus grands qui leur permettront de s'aventurer plus loin dans la mer.

Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis

Les gouvernements doivent veiller à ce que les communautés locales impactées conservent l'accès aux produits de première nécessité, tels que la nourriture et un travail décent, dans le cadre des nouveaux régimes de gestion, de sorte qu'une zone terrestre ou maritime puisse être désignée pour la restauration ou la conservation sans imposer des coûts d'opportunité disproportionnés pour les activités économiques.

L'engagement précoce et efficace des parties prenantes devrait être au centre de ces processus, conformément au droit de participer aux décisions liées à l'environnement, avec un accès total à l'information et à la justice.

Lorsque la réduction des risques de catastrophe est déjà une priorité politique pour une région, **les gouvernements devraient envisager activement des solutions basées sur la nature plutôt que des infrastructures grises,** compte tenu des nombreux avantages connexes qu'offrent les solutions basées sur la nature.

Synergies	Compromis
<ul style="list-style-type: none"> Des écosystèmes sains peuvent contribuer à protéger les communautés locales des conséquences des catastrophes naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation des terres et des mers à des fins naturelles peut se faire au détriment d'autres utilisations offrant d'autres avantages aux communautés locales.
Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis	
<ul style="list-style-type: none"> Lorsqu'ils désignent des zones pour la restauration ou la conservation de l'environnement, les gouvernements doivent veiller à ce que les communautés locales conservent l'accès aux nécessités de base, telles que la nourriture et un travail décent. Lorsque la réduction des risques de catastrophe est une priorité politique, les gouvernements doivent envisager activement des solutions basées sur la nature plutôt que des infrastructures grises, compte tenu des avantages connexes potentiels. 	

5. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET CONSOMMATION DURABLE DES RESSOURCES



Les forêts, les pâturages, les zones humides et les zones marines situées à proximité assurent la subsistance de nombreuses communautés rurales, notamment l'accès à la nourriture, au combustible, à l'eau douce et aux plantes médicinales.

Certaines communautés locales ou entités économiques pourraient toutefois commencer à utiliser leur environnement local de manière plus intensive ou même passer d'une agriculture de subsistance traditionnelle à la production de cultures commerciales. Si elle n'est pas durable, **l'exploitation des ressources naturelles peut menacer la santé de l'écosystème.**

Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis

Les politiques visant à conserver et à restaurer les écosystèmes peuvent soit nuire - en limitant l'accès aux ressources - soit bénéficier aux communautés locales.

Les communautés locales et leur mode de vie actuel pouvant contribuer positivement à la conservation de la nature, les **décideurs politiques doivent d'abord comprendre comment les communautés locales interagissent avec l'environnement local** avant d'adopter des politiques.

Toute intervention politique affectant l'accès des communautés locales aux ressources naturelles doit s'accompagner d'un programme de sécurité sociale afin de garantir l'accès des groupes défavorisés aux produits de première nécessité.

Les gouvernements doivent **impliquer et rechercher l'adhésion de divers éléments de la société tout au long du processus d'élaboration des politiques, afin de comprendre et de prendre en compte les intérêts divergents des différents acteurs.** Ceci est particulièrement pertinent si l'on considère le nombre croissant d'études suggérant la nécessité de modifier les modèles de consommation, en encourageant le segment le plus riche de la société à consommer moins tout en fournissant davantage de ressources aux personnes les plus vulnérables économiquement. Bien que cela puisse s'avérer politiquement difficile, il est possible de réduire les inégalités tout en diminuant la consommation mondiale de ressources naturelles.

Synergies	Compromis
<ul style="list-style-type: none"> Des écosystèmes sains et productifs soutiennent les moyens de subsistance des groupes exposés à un risque accru de vulnérabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> Les initiatives visant à restaurer ou à préserver les habitats peuvent avoir des effets négatifs sur l'accès aux ressources.
Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis	
<ul style="list-style-type: none"> Les restrictions à l'exploitation des ressources naturelles doivent s'accompagner de programmes de protection sociale et d'aide sociale afin de garantir que les groupes les plus vulnérables aient accès aux biens essentiels. 	

6. ACCES A L'ALIMENTATION ET SYSTEMES ALIMENTAIRES DURABLES



La réalisation du droit humain à l'alimentation et la stabilité et la résilience des sources de nourriture dépendent de la biodiversité. **L'appauvrissement de la biodiversité, y compris de la diversité génétique, menace gravement la sécurité alimentaire mondiale ainsi que la résilience et la productivité des systèmes agricoles.**

Dans le cadre des systèmes et des méthodes de production alimentaire actuels, **la satisfaction des besoins actuels en matière de consommation alimentaire se fait souvent au détriment de la santé et de la productivité à long terme du système alimentaire dans son ensemble.** D'autre part, on estime que chaque dollar dépensé pour la restauration et la gestion durable des terres peut générer jusqu'à 30 milliards de dollars d'avantages économiques, notamment une augmentation des rendements agricoles, une meilleure disponibilité de l'eau et une réduction de la dégradation des terres.

Les interventions politiques visant à favoriser la transition vers des pratiques de production alimentaire plus durables ont été perçues comme entraînant des coûts de mise en conformité élevés. **Des coûts de transition élevés pourraient entraîner une hausse des prix des denrées alimentaires et une réduction de leur accessibilité, ce qui pourrait menacer le droit à l'alimentation** à court, voire à moyen terme.

Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis

Les politiques alimentaires axées sur la demande devraient être poursuivies afin d'aborder la sécurité alimentaire de manière globale. Par exemple, les déchets alimentaires devraient être évités et minimisés tout au long de la chaîne de valeur alimentaire grâce à des pratiques de production, de transformation et de distribution plus efficaces. Parallèlement, les politiques doivent contribuer à créer un marché pour les aliments sains et durables, notamment par le biais de programmes d'incitation et d'éducation, ainsi qu'en s'attaquant à la surconsommation.

Les subventions et les mesures incitatives dans le secteur alimentaire devraient être revues et réformées afin d'encourager les pratiques durables, tout en maintenant une approche de transition équitable. Cela pourrait nécessiter un délai suffisant pour ajuster progressivement les structures d'incitation afin d'éviter de créer des chocs soudains ou des coûts supplémentaires pour le secteur. [L'annexe](#) traite plus en détail de la réforme des mesures d'incitation.

Soutenir l'innovation, la recherche, le développement et la commercialisation de produits alimentaires durables, de pratiques de production durables et de technologies tout au long de la chaîne de valeur alimentaire pourrait contribuer à réduire les coûts de la transition.

Synergies	Compromis
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La protection et la restauration de la biodiversité contribuent à préserver la résilience et la productivité à long terme des systèmes alimentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les systèmes actuels privilégient souvent la satisfaction des besoins alimentaires actuels au détriment de la santé à long terme du système alimentaire dans son ensemble. ▪ Le passage à des systèmes alimentaires durables pourrait entraîner des coûts de transition, qui pourraient être répercutés sur les consommateurs finaux.
<p>Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les politiques alimentaires axées sur la demande afin d'aborder la sécurité alimentaire de manière globale. ▪ Réformer les subventions et les mesures incitatives de sorte à promouvoir des systèmes alimentaires durables, tout en maintenant une approche de transition juste. ▪ Soutenir l'innovation, la recherche, le développement et la commercialisation de nouveaux produits, pratiques et technologies pour des systèmes alimentaires durables. 	

7. ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT ET GESTION DURABLE DE L'EAU



L'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène peut être affecté par différents facteurs. On parle de pénurie d'eau physique lorsque l'offre d'eau est insuffisante au regard de la demande. On parle de pénurie d'eau économique lorsque l'absence ou la mauvaise gestion des infrastructures nécessaires limite l'accès à l'eau, même si cette eau reste physiquement disponible.

Au niveau mondial, les **investissements dans les infrastructures essentielles pour l'eau et l'assainissement** restent **insuffisants**, avec un déficit de dépenses annuelles estimé à 138 milliards USD, pour atteindre les objectifs des ODD en matière d'accès universel à un approvisionnement en eau et à un assainissement géré en toute sécurité.

Si des barrages sont construits pour augmenter le stockage et l'approvisionnement en eau, **ces barrages et les infrastructures associées, telles que les routes, peuvent affecter les écosystèmes locaux** par la fragmentation ou la dégradation des écosystèmes terrestres et l'altération des écosystèmes aquatiques.

Alors que l'accès à l'eau est un besoin humain essentiel, dans certaines régions, **la consommation d'eau - notamment à des fins industrielles ou agricoles - est plus rapide que le taux de renouvellement naturel par le biais du cycle hydrologique**. L'épuisement de l'eau pourrait également altérer les écosystèmes, avec des conséquences négatives pour les communautés et les économies locales.

Par ailleurs, il a été constaté que **la protection de la nature - en particulier des bassins hydrographiques - peut contribuer à sécuriser les sources d'eau et l'approvisionnement en aval**.

Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis

Outre garantir l'approvisionnement en eau, les **politiques devraient s'attaquer à la demande de consommation d'eau**. Les politiques devraient notamment encourager des mesures d'utilisation rationnelle de l'eau en améliorant les infrastructures ou en incitant à modifier les habitudes de consommation. Ces actions pourraient d'abord se concentrer sur des secteurs clés tels que l'agriculture, qui est responsable de 72 % des prélèvements d'eau douce.

Les gouvernements doivent **veiller à investir suffisamment dans la construction et l'entretien des infrastructures essentielles et procéder à des examens réguliers** afin de réduire la probabilité d'une pénurie d'eau économique. Les investissements dans les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement doivent viser à **garantir un accès équitable**.

Les interventions visant à garantir ou à accroître l'approvisionnement en eau doivent **avoir pour objectif d'éviter les incidences négatives sur l'environnement naturel et s'appuyer sur des évaluations solides de l'impact sur l'environnement et les droits humains**. Ces efforts doivent être alignés sur la hiérarchie des mesures d'atténuation (éviter, minimiser, restaurer et compenser). Lorsque les résultats sont comparables, les solutions fondées sur la nature, telles que la protection des bassins versants, doivent être privilégiées par rapport aux infrastructures grises telles que les barrages.

Enfin, les décideurs politiques devraient s'efforcer de faire évoluer les économies vers **un modèle d'utilisation circulaire de l'eau**, conformément aux principes de l'économie circulaire et de la résilience, ainsi qu'à celui d'inclusivité.

Synergies	Compromis
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La protection des écosystèmes contribue à protéger l'approvisionnement en eau, la qualité de l'eau et le cycle de l'eau, soutenant ainsi le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les infrastructures destinées à améliorer la fiabilité de l'approvisionnement en eau, telles que les barrages, peuvent considérablement modifier l'environnement local.
<p>Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se pencher sur la demande de consommation d'eau et encourager l'utilisation rationnelle de l'eau. ▪ Les interventions visant à garantir ou accroître l'approvisionnement en eau doivent viser à éviter les incidences négatives sur l'environnement et s'appuyer sur des évaluations solides de l'impact sur l'environnement et les droits humains. ▪ Les économies devraient évoluer vers un modèle circulaire d'utilisation de l'eau. 	

8. BESOINS HUMAINS FONDAMENTAUX ET POLLUTION PLASTIQUE



La pollution plastique constitue un grave problème pour l'environnement et la santé humaine. Les plastiques occupent néanmoins une place significative dans notre mode de vie actuel, étant utilisés dans diverses activités et soutenant le droit à l'alimentation (par le stockage des aliments et la protection de la sécurité alimentaire) et à la santé (notamment dans le contexte médical).

Le passage à une économie circulaire peut avoir des effets économiques, sociaux et environnementaux. Cette transition pourrait toutefois entraîner des changements sur le marché de l'emploi, des emplois traditionnels liés au plastique pouvant alors être supprimés. Les personnes chargées du ramassage des déchets et les autres travailleurs du secteur informel du recyclage pourraient également être affectés.

Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis

Les gouvernements doivent **s'attaquer à la pollution plastique par une approche stratégique alignée sur la hiérarchie de la gestion des déchets** (prévenir, réduire, réutiliser, recycler, récupérer, puis éliminer) dans le cadre d'une **transition mondiale vers une économie circulaire socialement juste**.

Les interventions en amont devraient être poursuivies, par exemple en **encourageant les produits en plastique à être réutilisables ou recyclables**. Des **régimes de responsabilité élargie des producteurs** peuvent être des outils efficaces pour obliger les producteurs à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie des produits en plastique.

Les gouvernements doivent **soutenir la recherche, le développement et la commercialisation de matériaux alternatifs durables** qui peuvent contribuer à répondre aux mêmes besoins sociaux et économiques, en veillant à ce que le droit à l'alimentation et le droit à la santé - par exemple - ne soient pas affectés.

Synergies	Compromis
<ul style="list-style-type: none"> La réduction de l'utilisation des plastiques non essentiels et la prévention de la pollution plastique sont bénéfiques pour l'environnement et la santé humaine. 	<ul style="list-style-type: none"> Le plastique est indispensable à notre mode de vie actuel et soutient le droit à l'alimentation et à la santé.
Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis	
<ul style="list-style-type: none"> Répondre à la pollution plastique par une approche stratégique alignée sur la hiérarchie de la gestion des déchets dans le cadre d'une transition globale vers une économie circulaire socialement juste. Des interventions en amont et en aval du cycle de vie du plastique seront nécessaires. Soutenir la recherche, le développement et la commercialisation de matériaux alternatifs durables qui peuvent contribuer à répondre aux mêmes besoins sociaux et économiques. 	

9. MOYENS DE SUBSISTANCE ET POLLUTION ATMOSPHERIQUE



L'exposition à des niveaux élevés de pollution atmosphérique peut avoir des effets néfastes sur la santé. Il est prouvé que la pollution atmosphérique affecte de manière disproportionnée les ménages à faibles revenus.

La pollution de l'air peut également nuire à l'environnement. Elle peut notamment endommager les cultures, les forêts et les plantes en réduisant les taux de croissance, en diminuant les rendements et en affectant la biodiversité, tandis que le dépôt de la pollution atmosphérique modifie la composition chimique des sols, des lacs, des rivières et des eaux marines, ce qui perturbe les écosystèmes et entraîne une perte de biodiversité.

Certaines politiques s'attaquant aux sources de la pollution atmosphérique ont été perçues comme ayant un impact négatif sur les conditions sociales. Certains décideurs politiques ont en outre invoqué l'impact socio-économique potentiel sur les ménages de la taxation des véhicules plus anciens et plus polluants pour retarder l'adoption de mesures en faveur de l'environnement.

Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis

Les mesures politiques visant à lutter contre la pollution atmosphérique doivent **garantir que les personnes les plus vulnérables bénéficient d'une aide pour les dépenses qui s'y attachent.** Cela pourrait se faire, par exemple, par le biais d'abattements fiscaux ou de subventions ciblées, ainsi que par la fourniture de services publics et d'infrastructures.

En outre, les décideurs politiques et les parties prenantes doivent **mettre en évidence les coûts à long terme d'une mauvaise qualité de l'air et les économies réalisées en garantissant un air plus pur,** telles que les économies potentielles en matière de dépenses de santé.

Il est à noter que les principales sources de pollution atmosphérique diffèrent considérablement d'un endroit à l'autre, et que chaque source peut avoir des implications différentes pour les droits humains et les conditions sociales. Par conséquent, les synergies ou les compromis potentiels diffèrent en fonction de la source de pollution atmosphérique.

Synergies	Compromis
<ul style="list-style-type: none"> La prévention et la réduction de la pollution atmosphérique sont bénéfiques pour la santé humaine et l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Les réglementations en matière de pollution atmosphérique risquent d'avoir des effets négatifs sur le coût de la vie.
Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis	
<ul style="list-style-type: none"> La réglementation de la pollution atmosphérique doit s'accompagner de programmes de protection sociale et d'aide sociale afin de protéger les groupes vulnérables contre les effets du coût de la vie. Les estimations du rapport coût-bénéfice des interventions politiques doivent tenir compte des implications à long terme de la pollution atmosphérique pour la société, y compris les coûts et les avantages en matière de soins de santé. 	

10. MOYENS DE SUBSISTANCE ET POLLUTION DE L'EAU



L'agriculture et les eaux usées non traitées sont deux des plus grandes menaces pour la qualité de l'eau dans le monde.

La pollution de l'eau affecte les milieux aquatiques, réduisant la capacité de ces derniers à maintenir la vie, avec des conséquences sur les activités économiques telles que la pêche. Elle affecte également les êtres humains, réduisant toujours plus l'accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité. Cela a des effets sur la productivité économique et la santé publique.

La prévention et la réduction de la pollution de l'eau ne protègent pas seulement la nature, mais soutiennent également les droits humains à l'eau et à la santé.

Les **réglementations visant à prévenir la pollution de l'eau pourraient toutefois avoir des effets négatifs sur la rentabilité de certaines industries**, telles que l'industrie manufacturière et l'agriculture, en créant de nouvelles exigences. Les coûts supplémentaires liés à la réglementation pourraient alors être répercutés sur les consommateurs et les utilisateurs finaux.

Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis

Les gouvernements devraient réglementer les rejets de polluants dans les masses d'eau afin de minimiser la pollution. Parallèlement à de telles politiques, des programmes de protection sociale et d'aide sociale devraient contribuer à **atténuer toute incidence sur le coût de la vie pour les groupes vulnérables** qui pourrait résulter de la répercussion des coûts de la réglementation relative à la pollution de l'eau.

Le passage à un modèle circulaire d'utilisation de l'eau pourrait permettre de mieux gérer la pollution de l'eau et de réduire les pertes d'eau.

Synergies	Compromis
<ul style="list-style-type: none"> La prévention et la réduction de la pollution de l'eau sont bénéfiques à la fois pour la santé humaine et pour l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Les réglementations relatives à la pollution de l'eau pourraient potentiellement augmenter les coûts des activités économiques consommatrices d'eau, avec le risque d'une augmentation des coûts pour les consommateurs finaux.
Interventions politiques possibles pour le renforcement des synergies et la gestion des compromis	
<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que la réglementation relative à la pollution de l'eau s'accompagne de programmes de sécurité sociale afin de minimiser les conséquences socio-économiques pour les groupes vulnérables. Transition vers une approche d'économie circulaire de la consommation d'eau, qui pourrait aider à mieux gérer les déchets et la pollution. 	

ANNEXE : CONCEPTS CLÉS

POURSUIVRE LA TRANSITION VERS UNE NATURE JUSTE

Le cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal reconnaît la nécessité d'une transition équitable vers la nature. Il s'agit d'une transition en faveur de l'emploi décent, l'inclusion sociale et l'éradication de la pauvreté en passant à une économie nette zéro et résiliente au changement climatique, tout en atteignant les objectifs de biodiversité dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, de l'utilisation des sols et des océans.

Selon les principes directeurs de l'Organisation internationale du travail pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, les politiques visant à la transition économique devraient adopter une approche centrée sur les personnes, notamment :

- intégrer les droits humains et les normes du travail ;
- prendre en compte les risques et les opportunités sur le plan social ; et
- assurer une participation et un partenariat significatifs.

Le Grantham Research Institute a identifié quatre axes prioritaires dans lesquels des transitions vers une nature juste sont nécessaires : mettre en place des systèmes agricoles et alimentaires durables, mettre fin à la déforestation, développer des solutions basées sur la nature et restaurer les écosystèmes océaniques.

Enfin, le rapporteur spécial sur le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable souligne que l'adoption d'une approche fondée sur les droits peut contribuer à résoudre une série de problèmes, notamment l'urgence climatique, l'effondrement de la biodiversité et l'omniprésence de la pollution toxique.

COMPRENDRE CE QUE SONT LES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont des droits inhérents à tous les êtres humains, indépendamment de leur race, de leur sexe, de leur nationalité, de leur appartenance ethnique, de leur langue, de leur religion ou de tout autre statut. Ils sont inscrits dans un corpus juridique fondé sur la Charte des Nations unies et la Déclaration universelle des droits humains, adoptées par l'Assemblée générale en 1945 et 1948.

Les droits économiques, sociaux et culturels revêtent une importance particulière dans le cadre de la présente discussion, sur la base du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il s'agit notamment des droits à une alimentation et à un logement adéquat, à l'éducation, à la santé, à la sécurité sociale, à l'eau et à l'assainissement, au travail et à la participation à la vie culturelle.

Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains représentent la norme internationalement reconnue concernant la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits humains dans le cadre de leurs activités et de leurs chaînes de valeur. Ils ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil des droits humains en 2011. Un document récent du groupe de travail des Nations unies sur les entreprises et les droits humains souligne le rôle des investisseurs dans la protection des droits humains et explique comment ils peuvent aligner leurs approches en matière d'ESG et de développement durable sur les responsabilités énoncées dans les principes directeurs.

COMPRENDRE LA NATURE

La nature fait référence au monde naturel, en mettant l'accent sur ses composantes vivantes. La biodiversité est la variabilité des organismes vivants de toutes origines, reflétant une composante essentielle de la nature pour le maintien d'un système naturel fonctionnel et résilient qui peut continuer à fournir des services à la société. La biodiversité permet aux écosystèmes d'être productifs, résistants et adaptables au changement.

Les services écosystémiques font partie des contributions de la nature à l'humanité. Les services écosystémiques comprennent les services d'approvisionnement, tels que la nourriture et les matières premières, ainsi que les services de régulation et de maintenance, tels que la filtration de l'air et de l'eau, le stockage du carbone et la régulation du climat.

La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a identifié cinq facteurs directs influencés par l'homme :

- Les changements dans l'utilisation des terres, des eaux douces et des mers dus, par exemple, à l'expansion de l'agriculture, à l'extraction de minerais et au développement des infrastructures ;
- La surexploitation des ressources par le biais, par exemple, de la surpêche, de l'exploitation non durable du bois, de l'extraction de minerais et de la chasse aux espèces pour les produits d'origine animale ;
- Le changement climatique, qui a des répercussions sur l'évolution des températures et des conditions météorologiques, ce qui affecte le fonctionnement des écosystèmes et provoque la migration des espèces ;
- La pollution, qui a des répercussions sur les habitats d'eau douce et océaniques en raison des déchets plastiques et des dépôts d'azote, par exemple ; et
- Les espèces envahissantes, qui peuvent notamment perturber le fonctionnement écologique des systèmes naturels en supplantant la flore et la faune indigènes.

Bon nombre des questions identifiées dans le présent document concernent des actions qui exacerbent les facteurs de perte de biodiversité ou qui visent à y remédier.

DEFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT

Les Nations unies définissent les défenseurs de l'environnement comme « des individus et des groupes qui, à titre personnel ou professionnel et de manière pacifique, s'efforcent de protéger et de promouvoir les droits humains relatifs à l'environnement, y compris l'eau, l'air, la terre, la flore et la faune ».

Selon Global Witness et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), trois défenseurs de l'environnement sont tués en moyenne chaque semaine. Environ 40 à 50 % des victimes appartiennent à des communautés autochtones et locales qui défendent leurs terres et leur accès aux ressources naturelles dont dépendent leurs communautés pour leur survie et leurs moyens de subsistance.

Les Nations unies ont reconnu les menaces qui pèsent sur les défenseurs de l'environnement et appellent à leur protection. Par le biais de sa politique des défenseurs, le PNUE :

- dénonce les attaques, les tortures, les intimidations et les meurtres dont sont victimes les défenseurs de l'environnement ;
- plaide auprès des États et des acteurs non étatiques - y compris les entreprises - pour une meilleure protection des droits environnementaux et des personnes qui défendent ces droits ;
- soutient la gestion responsable des ressources naturelles ; et
- exige des gouvernements et des entreprises qu'ils rendent compte des différents événements au cours desquels des défenseurs de l'environnement ont été touchés ou assassinés.

DROITS HUMAINS ET DILIGENCE RAISONNABLE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Le devoir de diligence en matière de droits humains permet aux entreprises de gérer de manière proactive les impacts négatifs potentiels et réels sur les droits humains dans lesquels elles sont impliquées. Ce devoir comporte quatre éléments essentiels :

- « identifier et évaluer les impacts négatifs réels ou potentiels sur les droits humains que l'entreprise pourrait causer ou auxquels elle pourrait contribuer par ses propres activités, ou qui pourraient être directement liés à ses opérations, produits ou services par le biais de ses relations d'affaires ;
- intégrer les conclusions des évaluations d'impact dans les processus pertinents de l'entreprise et prendre les mesures appropriées en fonction de son implication dans l'impact ;
- faire un suivi de l'efficacité des mesures et des processus visant à remédier aux incidences négatives sur les droits humains, de sorte à s'assurer qu'ils fonctionnent ; et
- communiquer sur la manière dont les impacts sont traités et montrer aux parties prenantes - en particulier aux parties prenantes affectées - que des politiques et des processus adéquats sont en place ».

Ces dernières années, le concept de diligence raisonnable a été élargi au-delà de la sphère des droits humains pour englober les questions liées à l'environnement et au changement climatique.

Les décideurs politiques manifestent un intérêt croissant pour ce type d'instrument politique, qui a pris la forme d'orientations (telles que le document de référence japonais sur les approches pratiques permettant aux entreprises de respecter les droits humains dans le cadre de chaînes d'approvisionnement responsables) et de réglementations (telles que la directive européenne sur le devoir de diligence en matière de développement durable des entreprises).

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises

Les principes directeurs de l'OCDE ont été officiellement adoptés par 51 pays, qui se sont engagés à les promouvoir auprès des entreprises opérant sur leur territoire ou à partir de celui-ci. Ces principes reflètent les attentes des gouvernements en matière de conduite responsable des entreprises.

Dans leur mise à jour de 2023, les lignes directrices renforcent le lien entre la conduite responsable des entreprises et la protection de la nature. Elles comprennent des recommandations spécifiques pour que les entreprises s'alignent sur les objectifs convenus au niveau international en matière de changement climatique et de biodiversité, et reconnaissent que les entreprises peuvent être impliquées dans toute une série d'impacts environnementaux négatifs, notamment :

- les changements climatiques ;
- la perte de biodiversité ;
- la dégradation des écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce ;
- la déforestation
- la pollution de l'air, de l'eau et du sol
- la mauvaise gestion des déchets, y compris des substances dangereuses.

DES SOLUTIONS BASEES SUR LA NATURE

Les solutions fondées sur la nature (SfN) répondent aux défis sociétaux par des actions de protection, de gestion durable et de restauration des écosystèmes naturels et modifiés, au bénéfice simultané de l'homme et de la nature.

En 2020, l'UICN a lancé la toute première norme mondiale pour les solutions fondées sur la nature afin de garantir que les investissements dans la nature atteignent leur potentiel en contribuant à la santé et au bien-être des personnes et de la planète et d'éviter toute utilisation abusive des SfN. Pour qu'une intervention soit considérée comme une SfN, un ou plusieurs défis sociétaux doivent être abordés de

manière intégrée. En outre, les SfN doivent équilibrer équitablement les compromis entre la réalisation de leur objectif principal et la poursuite de la fourniture d'avantages multiples.

En 2022, l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement a adopté une définition des SfN alignée sur la norme mondiale de l'UICN, soulignant la nécessité de « fournir simultanément des avantages en termes de bien-être humain, de services écosystémiques, de résilience et de biodiversité ».

REFORME DES SUBVENTIONS ET DES MESURES INCITATIVES

Business for Nature propose les principes suivants pour s'assurer que les considérations socio-économiques soient au cœur de toute réforme des subventions et mesures incitatives :

- Assurer une communication ouverte ainsi qu'une période de transition adéquate pour gérer l'économie politique et garantir le soutien.
- Gérer les réformes progressivement, une suppression soudaine et inattendue des subventions pouvant entraîner des perturbations économiques et sociales, en particulier pour les populations vulnérables.
- Veiller à ce que les groupes vulnérables de la société ne soient pas indûment lésés, notamment en prévoyant des compensations et une redistribution de l'épargne, le cas échéant.
- Renforcer les systèmes de protection sociale et environnementale par des solutions politiques alternatives aux subventions nuisibles.
- Mettre en place des systèmes crédibles et transparents de réinvestissement et de redistribution des recettes de la réforme de sorte à aligner les finances publiques sur les objectifs de durabilité.
- Augmenter le financement disponible pour les mécanismes de transition équitable ou les fonds destinés à débloquer les fonds nécessaires afin de soutenir les parties prenantes touchées par les réformes.
- Gérer la volatilité des prix des produits de base par des mesures de lissage et un choix judicieux du moment, y compris l'élimination progressive des subventions nuisibles.
- Adopter des politiques complémentaires pour créer des mesures incitatives positives à soutenir la réforme si la déréglementation des prix est insuffisante.